

MARS 2024

# BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin d'information officiel de la  
Municipalité des Bergeronnes



## La relâche scolaire

La semaine de relâche prend possiblement son origine en France où elle aurait été implantée par Napoléon III en 1860.

Au Québec, ce précieux temps d'arrêt a été instauré à la fin des années 70 par le commissaire Fernand Paradis, inspiré par cette pratique européenne. Remarquant le taux d'absentéisme élevé dans les salles de cours à la fin du mois de février et au début du mois de mars pendant ses études, il attribue cet état de fait à la lassitude hivernale. Ce n'est que quelques années plus tard, à l'occasion d'un stage en France, que celui-ci remarque l'importance de cette pause chez les élèves et les professeurs afin que ceux-ci puissent refaire le plein d'énergie.

Vous en savez maintenant un peu plus sur l'histoire de "La relâche scolaire" mais LA fameuse question demeure : Que fera-t-on pendant la première semaine de mars aux Bergeronnes? Découvrez la programmation complète dans l'encart à l'intérieur de cette publication. Sur ce, la Municipalité des Bergeronnes vous souhaite une excellente semaine de relâche, riche en rencontres sociales et, surtout, en plaisirs de toutes sortes!

## Ce qu'il se passe au pays des baleines :

**CONSEIL et ADMINISTRATION**  
pages 2 à 5

**URBANISME**  
page 6

**DÉVELOPPEMENT et LOISIRS**  
page 7

**SALLE DE QUILLES et OFFRES D'EMPLOI**  
page 8

**BIBLIOTHÈQUE**  
page 9

**ORGANISMES**  
pages 10 à 12



## Mercredis informels

Vous souhaitez présenter un projet qui vous tient à coeur au conseil municipal? C'est l'une des raisons d'être des mercredis informels. Inscrivez-vous auprès de Nicole Maltais par courriel à [direction@bergeronnes.com](mailto:direction@bergeronnes.com).

Le prochain mercredi informel aura lieu le 20 mars 2024.



La Municipalité des Bergeronnes tient à féliciter M. Bernard Lefebvre pour sa nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme ainsi que pour son intérêt et son implication au sein de sa communauté. Ses nombreuses compétences seront très certainement des atouts précieux pour le comité.

Intéressé à faire partie du comité consultatif d'urbanisme? Un siège reste à pourvoir. Communiquez avec Nicole Maltais au [direction@bergeronnes.com](mailto:direction@bergeronnes.com).

## Prochaine séance du conseil

Lundi, 11 mars 2024 à 19 h,  
à la salle du conseil,  
424, rue de la Mer.

Bienvenue à tous !



## APPEL D'OFFRES ENTRETIEN MÉNAGER

La Municipalité des Bergeronnes désire obtenir des soumissions pour l'entretien ménager de l'édifice municipal. Le contrat sera d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement en fonction de la volonté du conseil municipal.

Pour plus de renseignements ou pour une visite des lieux, consultez [www.bergeronnes.com](http://www.bergeronnes.com). Il est également possible de contacter la direction générale au 418 232-6244 poste 1222 ou en se présentant directement à la Municipalité.



## Les échos des dernières rencontres du conseil municipal

### SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

#### Comité consultatif d'urbanisme

Nomination de monsieur Bernard Lefebvre comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme.

#### Soutien à différents projets

Explos-Nature - Appui au projet *Regard sur les fonds marins : éducation à la richesse sous-marine du Saint-Laurent* et à la 14<sup>e</sup> édition du *Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord*.

Club de gymnastique L'Envol – Appui au projet *Achat d'un sol dynamique et matériel divers*.

#### Office municipal d'habitation de Bergeronnes

Approbation de différents rapports financiers de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes.

#### Campagne Villes et municipalités contre le radon

Participation à la Campagne de sensibilisation offerte par l'Association pulmonaire du Québec.

#### Contrat de conciergerie

Décision d'aller en appel d'offres de services pour l'entretien ménager de l'édifice municipal.

#### Travaux publics

Dépôt d'une demande de 10 000 \$ au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour des travaux d'amélioration à la rue du Fleuve.

#### Urbanisme

Adoption du second projet de règlement no 2023-178 permettant l'implantation d'un nouveau bâtiment d'accueil touristique pour le projet Mer et monde.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

#### Service de sécurité incendie de Forestville

Adoption du rapport annuel d'activités 2023 du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie.

#### Stations de lavage pour les embarcations nautiques

Le conseil municipal interpelle la MRC La Haute-Côte-Nord afin que soit mis en priorité un projet pour l'installation de stations de lavage aux endroits stratégiques de la région.

#### Taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Adoption du Règlement no 2024-181 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

#### Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

Autorisation à la direction générale d'initier le processus de vente d'immeubles à l'enchère publique.

#### Liste des contrats 2023

Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000\$ et totalisant plus de 25 000\$ et des contrats 2023 de plus de 25 000\$ (la liste est disponible sur le site Web de la Municipalité).

#### Modifications aux intersections de la route 138

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'apporter certains changements au projet de modifications aux intersections de la route 138.

#### Urbanisme

Adoption du règlement no 2023-178 permettant l'implantation d'un nouveau bâtiment d'accueil touristique pour le projet Mer et monde.

#### Salle de quilles

Autorisation d'achat d'un terminal de paiement pour la salle de quilles.

#### Bibliothèque municipale

Autorisation à déposer une demande de sécurisation du mobilier de la bibliothèque dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

#### Tourisme

Renouvellement de la licence liée au projet d'autocollants à l'image de la Municipalité des Bergeronnes.

#### Loisirs, culture et vie communautaire

Autorisation d'achat d'une flotte de huit vélos usagés de spinning en collaboration avec la Polyvalente des Berges.

#### Dons, commandites ou autre aide financière

Acceptation d'une demande de soutien financier déposée par l'Odyssée artistique pour la 4<sup>e</sup> édition de la *Fin de semaine entre nous* au montant de 500 \$.

#### Cotisation annuelle, offre d'adhésion ou de publicité

Acceptation de l'offre de publicité du *Club sportif des Bouleaux blancs des Escoumins inc.* pour la saison 2023-2024 au montant de 175 \$, taxes applicables en sus.

## RAPPELS IMPORTANTS

Saviez-vous que...

### Le Règlement HCN-1005 relatif aux animaux stipule:

#### ARTICLE 4 : LICENCE

Tout propriétaire ou gardien d'un chien devra obtenir pour chacun de ces chiens une licence sans délai. Cette licence est incessible et non remboursable

#### ARTICLE 16 : NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie et hurle de façon déraisonnable et intolérable et qui nuit ainsi à la jouissance paisible et à la qualité de vie des citoyens et dont la municipalité a reçu trois (3) plaintes écrites de personnes différentes dans un délai raisonnable.

#### ARTICLE 18 : GARDE

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

#### ARTICLE 19 : ENDROIT PUBLIC

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

#### ARTICLE 20 : LAISSE

Il est permis pour le gardien d'avoir sous sa garde dans un endroit public un chien en laisse ayant une longueur maximale de deux (2) mètres.

## TAXES MUNICIPALES

Veillez porter une attention particulière aux dates d'échéance pour le paiement des taxes municipales.

Voici les dates des trois (3) versements:

**15 MARS 2024**

**15 JUILLET 2024**

**15 OCTOBRE 2024**



# CAMPAGNE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

L'Association pulmonaire du Québec (APQ) sollicite la participation de toutes les villes et municipalités dans le cadre de sa campagne ayant pour principal objectif de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente pour la santé.

*Saviez-vous que...*

**18 % des résidences du Québec dépassent la directive nationale sur le radon et qu'une infime minorité des citoyens effectue des travaux d'atténuation nécessaire à la protection de leur santé au sein de leur domicile?.**

Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz souterrain radioactif qui s'infiltré dans les bâtiments sans égard à sa date de construction, son type de fondation ou son emplacement. Celui-ci est inodore, incolore et sans goût.

Quel est le risque pour ma santé?

Le radon est la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs et tue plus de 1 000 québécois par an!

Bien que de nombreuses personnes ignorent même l'existence du radon, sa présence et les dangers qui y sont associés sont une source de préoccupation chez plusieurs personnes.

Une plateforme est en ligne sur le site web de l'Association pulmonaire du Québec donne accès à plusieurs données importantes concernant le radon.

**Pour en savoir davantage:**

<https://poumonquebec.ca/evenement/campagne-provinciale-de-sensibilisation-contre-le-radon/>.



**POUR VOUS PROTÉGER, VOUS ET VOTRE FAMILLE, MESUREZ LE RADON SUR UNE PÉRIODE MINIMALE DE 3 MOIS AVEC UN DÉTECTEUR.**



## SERVICE DE L'URBANISME

### DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS POUR VOS PROJETS

Avant de commencer des travaux sur votre propriété, il est essentiel de vous informer sur les normes actuelles. Il est possible que votre projet requière l'obtention d'un permis, d'un certificat d'autorisation ou d'une autre forme d'autorisation.

Quels sont les projets qui sont soumis à l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation ?

1. Un permis de construction est obligatoire pour toute construction, transformation, agrandissement ou addition d'un bâtiment principal ou accessoire, y compris dans le cas d'une installation d'élevage;
2. Un permis de lotissement est obligatoire pour le lotissement d'un ou plusieurs emplacements;
3. Un certificat d'autorisation est obligatoire pour les travaux suivants :

- Changement d'usage ou de destination d'un immeuble ;
- Usages provisoires ;
- Usages secondaires ;
- Excavation du sol, déplacement d'humus, remblais et déblais ;
- Activités extractives (sablères, carrières et tourbières) ;
- Déboisement et abattage d'arbres ;
- Déplacement, réparation, démolition d'une construction ;
- Construction, installation, modification la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne ;
- Installation d'une piscine ou d'un bassin d'eau artificiel ;
- Aménagement d'un SPA ;
- Travaux affectant les rives et le littoral ;
- Exploitation d'un gîte touristique ou d'une table champêtre ;
- Installation d'un véhicule de camping sur un emplacement de villégiature ;
- Exploitation d'une résidence de tourisme ;
- Installation d'une clôture, d'un muret, ou d'un mur de soutènement ;
- Installation d'un quai ou d'une rampe de mise à l'eau ;
- Exploitation d'une scierie de service ou mobile ;
- Installation d'un garage temporaire, etc.



Dans tel cas, une demande de permis ou de certificat doit être effectuée par le propriétaire ou son mandataire, au moyen d'un **formulaire disponible sur le site Web de la Municipalité - onglet urbanisme**. Le formulaire doit être transmis par courriel à [urbanisme@bergeronnes.com](mailto:urbanisme@bergeronnes.com) ou déposé en personne au bureau municipal. La demande doit inclure tous les détails essentiels pour vérifier la conformité du projet envisagé. Les informations, documents et pièces requises varient selon le type de permis demandé et la nature des travaux. Les tarifs sont également spécifiés en fonction de ces critères. Toutes ces informations sont disponibles dans le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2010-053. Le Service de l'urbanisme examinera et analysera le projet dans un délai d'au plus trente (30) jours à partir de la date de dépôt complet de la demande (formulaire et documents).

Il est **OBLIGATOIRE** d'avoir un permis ou un certificat en main **AVANT** d'entamer des travaux, sous peine d'une amende résultant d'une infraction ou contravention aux règlements d'urbanisme de la Municipalité des Bergeronnes.



## EN BREF !

### VOLE SUR LES AILES DU NORD



**POSTE À COMBLER :**  
TEMPS PLEIN (16 SEMAINES)  
**Responsable du Hangar Festif**

**Profil recherché :**

- L'événementiel n'a aucun secret pour toi ;
- Tu es dynamique, débrouillard, passionné et autonome ;
- Tu aimes le contact avec les gens ;
- Tu as le sens de l'organisation ;
- Tu es disponible pendant toute la saison estivale.

**Défis à relever :**

- Coordonner et développer la programmation ainsi que les événements qui auront lieu au Hangar Festif ;
- Gérer, coordonner et déployer divers événements ;
- Définir les ressources nécessaires (humaines, budgétaires et matérielles) au bon déroulement des activités ;
- Voir à la bonne marche de la logistique événementielle ;
- S'occuper de l'animation et de la promotion des événements ;
- Gérer la brigade et le bar du Hangar Festif ;
- Toutes autres tâches connexes.

**LE HANGAR FESTIF**



**AVIS DE RECHERCHE ARTISTES**  
AUX BERGERONNES

**PROGRAMMATION 2024**  
ARTS DE LA SCÈNE EN TOUT GENRE,  
ARTS VISUELS, LITTÉRATURE,  
EXPOSANTS OU AUTRES.

ENVOIE-NOUS TON DOSSIER À  
[LOISIRSCULTURE@BERGERONNES.COM](mailto:LOISIRSCULTURE@BERGERONNES.COM)

### Budget participatif

La première édition du Budget participatif arrive déjà à son terme.

La dernière étape, et non la moindre, de ce processus participatif appelle la population, les travailleurs et les étudiants aux "urnes" physiques ou virtuelles.

Le vote portera donc sur les 8 projets admissibles suivants :

- Parc à chiens;
- Amélioration du site de la Base de Plein-Air;
- Les Bergeronnes, une municipalité nourricière;
- Parc des générations;
- Compost citoyen;
- Compostage de quartier;
- Sentier balisé;
- Lieu de détente pour ados.

Parmi tous ces projets, vous êtes invités à en sélectionner 3 que vous jugez les plus bénéfiques à votre communauté. Le dépliant joint au présent bulletin vous apportera plus de détails sur les différents projets et sur les informations à retenir pour voter. Vous pourrez même avoir accès au site à partir du code QR plus bas, aussi présent sur la première page du dépliant.

Dans un autre ordre d'idées, nous sommes au regret de vous informer qu'aucun projet jeunesse n'a finalement pu être retenu. Tel que décidé par le comité de pilotage, la somme réservée pour ce type de projets sera donc injectée dans le ou les projet(s) gagnant(s).

#### QUI PEUT VOTER?

Toute personne de 6 ans et plus, résidant, étudiant, travaillant ou étant propriétaire sur le territoire des Bergeronnes.

Du 2 au 31 mars, je vote pour 3 projets bénéfiques pour la communauté.



EN MARS, JE VOTE!

### VOUS RECHERCHER UNE SALLE POUR UN ÉVÈNEMENT SPÉCIAL?

Pour vos réunions, assemblées, soirées, fêtes d'enfants ou toute autre occasion?

La Municipalité des Bergeronnes a plusieurs salles à sa disposition qui combleront vos besoins et ce, à tous les niveaux.

Réservez dès maintenant au 418-232-6244 poste 1221.  
[info@bergeronnes.com](mailto:info@bergeronnes.com)

**Salle de Quilles**  
AUX BERGERONNES

**HEURES D'OUVERTURE :**  
JEUDI - 17 h À 24 h  
VENDREDI - 17 h À 24 h  
SAMEDI - 17 h À 24 h

Viens faire un tour!

VOTRE TEXTE DE PARAGRAPHE

BAR | QUILLES | BILLARD | DANSE | KARAOKÉ | AMUSE-GUEULES | BIÈRES DE MICRO

Les offres d'emploi sont disponibles sur notre site web au [www.bergeronnes.com](http://www.bergeronnes.com).

Pour tout renseignement:  
Nicole Maltais, directrice générale  
Municipalité des Bergeronnes  
424, rue de la Mer Les Bergeronnes  
418 232-6244 poste 1222  
[direction@bergeronnes.com](mailto:direction@bergeronnes.com)

## Offres d'emploi

### Camping

- Entretien ménager
- Entretien ménager (poste étudiant)
- Gardien de sécurité
- Entretien et maintenance du terrain
- Agent d'accueil (poste étudiant)

### Bureau d'information touristique

Préposé à l'accueil

### Hangar festif

Responsable du Hangar festif (détails page 7 ou site web)

### APPEL D'OFFRES

Contrat d'entretien de l'édifice municipal (détails page 2 ou site web)



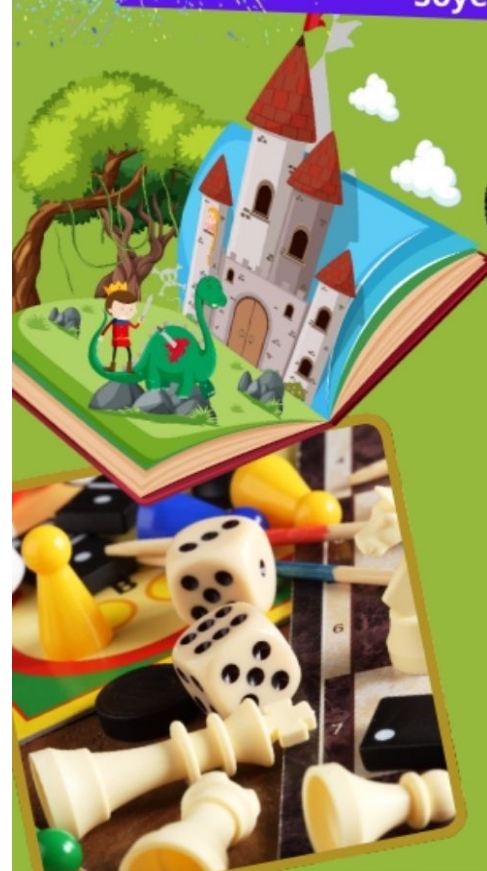
## Recrutement d'un nouvel administrateur au sein du CRSBP de la Côte-Nord

La Municipalité des Bergeronnes est fière d'annoncer la nomination de Mat Michaud, responsable de notre bibliothèque, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Réseau Biblio de la Côte-Nord. La Municipalité lui souhaite beaucoup de succès dans le cadre de ce nouveau mandat.

**La prochaine rotation de livres aura lieu le 13 mars prochain. Les usagers sont invités à se rendre sur place afin de se procurer de belles nouveautés littéraires.**

## HEURE DU CONTE ET APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

Pour lancer et clôturer la Semaine de la relâche scolaire, la bibliothèque vous invite à participer à des tournois de jeux de société. Soyez des nôtres les 3 et 10 mars prochains!



### MENU

**TOURNOI DE CRIBBLE ET DE CARTES POUR AÎNÉS**

**TOURNOI LIBRE POUR ADULTES**

**TOURNOI DE PIRATES EN BOBETTES POUR LES JEUNES**

**GRATUIT**

**BISCUITS, CHOCOLAT CHAUD, CAFÉ**

ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE MUNICIPALE

### FÉVRIER 2024

POUR TOUTES LES FAMILLES DU SECTEUR OUEST DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
5 <b>GRATUIT</b>	6 <b>Atelier Poupons</b> 9h à 11h Bergeronnes	7 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes	8 Petite école 9h à 11h Bergeronnes <b>Brico-jasette</b> 19h à 21h Sacré-cœur	9 <b>Yoga postnatal</b> 9h30 à 11h Bergeronnes	10
12 418-233-3320 POSTE 2	13 <b>Halte Portage Allaitement</b> 9h à 11h Bergeronnes <b>Petite école</b> 9h à 11h Sacré-Coeur	14 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes	15 <b>Petite école</b> 9h à 11h Escoumins	16 <b>Yoga postnatal</b> 9h30 à 11h Bergeronnes	17 
19	20 <b>Atelier Poupons</b> 9h à 11h Bergeronnes	21 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes	22 <b>Petite école</b> 9h à 11h Bergeronnes	23 <b>Yoga postnatal</b> 9h30 à 11h Bergeronnes	24 <b>Samedi de bouger</b> 10h à 11h30 Tadoussac
26 	27 <b>Halte Portage Allaitement</b> 9h à 11h Bergeronnes <b>Petite école</b> 9h à 11h Sacré-Coeur	28 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes <b>Brico-jasette</b> 19h à 21h Bergeronnes	29 <b>Petite école</b> 9h à 11h Escoumins		

LES BERGERONNES : 514 RUE DU BOISÉ  
LES ESCOUMINS : 28 ROUTE FORESTIÈRE, EN HAUT DE L'ARÉNA  
SACRÉ-COEUR : 49 RUE MAYRAND, SALLE DE L'ÉCOLE DES ARTS  
TADOUSSAC : 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS

POUR NOUS JOINDRE :  
418-233-3320 POSTE 2  
DOMINIQUE.BRISSON@RESSOURCEPARENTS.ORG

### MARS 2024

POUR TOUTES LES FAMILLES DU SECTEUR OUEST DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
4 	5	6	7	8	9 
11	12 <b>Atelier Poupons</b> 9h à 11h Bergeronnes	13 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes	14 <b>Petite école</b> 9h à 11h Bergeronnes <b>Brico-jasette</b> 19h à 21h Sacré-Coeur	15 <b>Yoga postnatal</b> 9h30 à 10h30 Bergeronnes	16 <b>Samedi de bouger</b> 10h à 11h30 Tadoussac
18	19 <b>Halte Portage Allaitement</b> 9h à 11h Bergeronnes <b>Petite école</b> 9h à 11h Sacré-Coeur	20 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes <b>Soirées Accès Ressources</b> 19h30 à 20h30 Bergeronnes	21 <b>Petite école</b> 9h à 11h Escoumins	22 <b>Yoga postnatal</b> 9h30 à 10h30 Bergeronnes	23
25 	26 <b>Atelier Poupons</b> 9h à 11h Bergeronnes	27 <b>Yoga prénatal</b> 17h30 à 18h30 Bergeronnes <b>Soirées Accès Ressources</b> 18h30 à 20h00 Bergeronnes	28 <b>Petite école</b> 9h à 11h Bergeronnes <b>Brico-jasette</b> 19h à 21h Bergeronnes	29 <b>Yoga postnatal</b> 9h30 à 10h30 Bergeronnes	30 <b>Samedi de bouger</b> 10h à 11h30 Tadoussac

Les Bergeronnes : 514, rue du boisé  
Les Escoumins : 28, route Forestière, en haut de l'aréna  
sacré-cœur : 49, rue mayrand, salle de l'école des arts  
Tadoussac : 286, rue de La Falaise, centre des loisirs

Pour nous joindre :  
418 233-3320, poste 2  
inforessourceparents.org



# RESSOURCES PARENTS ENFANTS





## Consultation publique Ressource Parenfants

17 mars de 10h à 14h

Service de garde sur place

Dîner et collations seront servis  
**Venez discuter de vos besoins,  
attentes et envies !**



Gratuit | Inscription au 418 233-3320, poste 2 | 514, rue du Boisé, Bergeronnes



## Souper de l'Âge d'Or 12 mars 2024 à 17 h

SALLE DE L'ÂGE D'OR  
424, rue de la Mer, Les Bergeronnes (entrée nord)



Club FADOQ  
Les Bergeronnes  
Côte-Nord

## UNE INVITATION DE LA MAISON DES JEUNES



# MDJ RAMASSE

## OPÉRATION Portes Ouvertes

6 mars 2024

517, DU BOISÉ, LES BERGERONNES

Toute la population de Bergeronnes  
est invitée à passer faire un tour à la MDJ,

Présentation vidéo de quelques activités faites à la MDJ  
ainsi qu'un diaporama de photos prises lors d'activités ou sorties.

Exposition de Bloutchigallo peints pour le décor de la pièce de théâtre :  
Restons Polls de m. Patrice Wledman (date de présentation à déterminer).

Exposition et explications de certaines activités ayant eu lieu ou à venir

Essai du bras mécanique assemblé par deux jeunes de la MDJ

Rallye photo extérieur ouvert à tous, des biscuits et du chocolat chaud  
seront offerts à chaque équipe à leur retour.

Défi coffre-fort : essaie de trouver la combinaison du coffre et  
sois le premier à y déposer un objet pour la postérité. Stéthoscope fourni.

Mur des célébrités : un autographe (nom et années si possible)  
sur un mur sera demandé à chaque personne ayant déjà participé  
à la vie active de la MDJ et à son développement.

Outre notre petit magasin habituel, des hot-dogs seront en vente sur place.

Développement officiel du site web

## LE MERCREDI 6 MARS 2024 DE 13H À 20H

